

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 9 JUILLET 2018**

LN/LC/CJ n° 2018/01

Objet de la délibération :

MODIFICATION DES
COMPETENCES
FACULTATIVES DES
STATUTS DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES PORTES
EURELIENNES D'ILE-DE-
FRANCE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **21**Pouvoirs : **02**Votants : **23**Date de la convocation :
3/07/2018

L'an deux mille dix-huit le 9 juillet 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Absents Excusés :

BONVIN Béatrice, pouvoir à F. BELHOMME
GAUTIER Martine, pouvoir à R. BASSEZ
ROYNEL Eric

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud, BLANCHARD Flavien

Secrétaire de séance : F. BELHOMME

VU le Code général des collectivités et notamment l'article L5211-17,
VU la délibération du Conseil communautaire du 14/06/2018 portant approbation du transfert de la compétence périscolaire pour l'accueil primaire « LES FARFADETS » d'Ecrosnes au 1^{er} septembre 2018 et modifiant consécutivement les compétences facultatives des statuts
VU le courrier du 29 juin 2018 invitant la commune à se prononcer sur ce transfert de compétence,

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE le transfert de la compétence périscolaire pour l'accueil primaire « LES FARFADETS » d'Ecrosnes au 1^{er} septembre 2018 à la communauté de communes des Portes euréliennes d'Ile-de-France.

APPROUVE la modification consécutive des compétences facultatives des statuts de la communauté de communes des Portes euréliennes d'Ile-de-France
CHARGE Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents à cet effet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180709-D2018_07_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2018

Affichage : 13/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré à Epernon, le 9 juillet 2018



F. Ramond
Le Maire,
F. RAMOND